ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise **INGC** à la date du **14 mai 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse https://data.inpi.fr

Identité de l'entreprise

Dénomination :	**INGC**
SIREN (siège) :	851 030 031
Date d'immatriculation au RNE :	23/05/2019
Début d'activité :	04/05/2020
Date de fin de la personne morale :	22/05/2118
Date de clôture :	31/12
Date de la première clôture :	31/12/2019
Nature de l'entreprise :	Commerciale
Forme juridique :	SASU, Société par actions simplifiée unipersonnelle
Associé unique :	Oui
Activités principales de l'objet social :	Installation, commercialisation et ventes d'équipements thermiques, de ventilation, de climatisation, et d'énergies renouvelables.
Code APE :	4322B - Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
Capital social :	5000 EUR
Adresse du siège :	70 BOULEVARD ANATOLE FRANCE 93200 SAINT-DENIS FRANCE

Données issues de la reprise des données

Dirigeants et associés

Nom, Prénom(s) :	**BERBATI** ZOJE
Nom d'usage :	TAFOLLI
Qualité :	Président de SAS
Date de naissance (mm/aaaa) :	01/1973
Commune de résidence :	Colombes

Établissements

Type d'établissement :	Siège et principal
Date début d'activité :	04/05/2020
Siret :	85103003100021
Code APE :	4322B - Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
Origine du fonds :	Création
Nature de l'établissement :	Commerciale
Activité principale :	Installation, commercialisation et ventes d'équipements thermiques, de ventilation, de climatisation, et d'énergies renouvelables.
Adresse :	70 BOULEVARD ANATOLE FRANCE 93200 , SAINT-DENIS - FRANCE

Données issues de la reprise des données

Cet établissement a été fermé le 04/05/2020

Type d'établissement :	Secondaire fermé
Siret :	85103003100013
Code APE :	4322B - Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
Origine du fonds :	Création
Activité principale :	INSTALLATION THERMIQUES DE VENTILATION DE CLIMATISATION ET D ENERGIES RENOUVELABLES
Adresse :	47 CHEMIN DES PETITES FONTAINES 91180 , SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON - FRANCE

Données issues de la reprise des données

Observations

Observation n°11705 du 29/01/2025

Jugement du tribunal de commerce de Bobigny prononce en date du 29/01/2025, la liquidation judiciaire sous le numéro 2025J00214, date de cessation des paiements le 29/07/2023, désigne liquidateur SELARL Asteren prise en la personne de Me Axel Chuine 14/16 Rue de Lorraine 93000 Bobigny, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc Le liquidateur devra déposer la liste des créances dans les 15 mois à compter de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture.

Observation n°20868 du 26/08/2020

Radiation d'office sur réquisition du greffier du tribunal de commerce de Bobigny par suite de transfert du siège social à compter du 04/05/2020 du 47 Chemin des Petites Fontaines 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon au 70 Boulevard Anatole France 93200 Saint-Denis Transfert d'un établissement dans le ressort du greffe (transfert entrant) à compter du 04/05/2020 Ancienne valeur : 47 Chemin des Petites Fontaines 91180 Saint-Germain-lès-Arpajon Nouvelle valeur : 70 Boulevard Anatole France 93200 Saint-Denis

Observation n°12191 du 17/05/2019

L'activité artisanale déclarée a été enregistrée sous condition suspensive de l'immatriculation au répertoire des métiers. La justification de cette immatriculation doit être fournie au greffe dans le mois de la date déclarée du début de cette activité. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.

Observation n°38622 du 17/05/2019

L'activité artisanale déclarée a été enregistrée sous condition suspensive de l'immatriculation au répertoire des métiers. La justification de cette immatriculation doit être fournie au greffe dans le mois de la date déclarée du début de cette activité. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.